

DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

Contrôle social et moral du mariage et de la fécondité en Belgique au 19^{ème} siècle. Le cas du bassin industriel de Charleroi

Thierry EGGERICKX, Amel BAHRI et Jean-Paul SANDERSON

Gédap-UCL

Introduction

Sous l'Ancien Régime, les comportements familiaux et conjugaux étaient régis par une série de coutumes et de rites soumis au contrôle des autorités religieuses et civiles. Le respect de ces normes culturelles constituait l'un des garants de l'ordre moral et social. Celui-ci fut sérieusement ébranlé par la révolution française. Ainsi, l'institution du mariage subit une profonde sécularisation, marquée notamment par l'instauration en 1796 de l'état civil ou encore la reconnaissance du divorce.

Après cet intermède français (1794-1815) qui marqua la fin de l'Ancien Régime et le début de l'ère contemporaine, l'Église catholique s'efforça de lutter contre la modernité, dans un contexte de profonds changements sociétaux, mais aussi d'opposition politique avec les libéraux, d'abord, avec les socialistes, ensuite.

Les congrégations religieuses se multiplièrent au 19^{ème} siècle et furent particulièrement actives, alors que le nombre d'ecclésiastiques était particulièrement élevé et qu'au milieu du siècle près des deux tiers des jeunes belges étaient scolarisés dans des établissements contrôlés et créés par les catholiques (Servais, Arrault, 2000). Dans la sphère privée, la stratégie catholique reposa comme jadis, sur le contrôle étroit de la famille. Le mariage et ses pratiques constituaient le garant de l'ordre moral et social, alors que le divorce, les relations extraconjugales, les naissances hors mariage et le contrôle volontaire des naissances dans le mariage étaient fustigés par l'Église (Servais, 2001).

Mais les stratégies de « moralisation » eurent fort à faire dans une société qui, peu à peu, rejeta ses anciens repères, sous les effets conjugués de l'industrialisation et de l'urbanisation, de l'amélioration du niveau de vie, de l'alphabétisation et de l'individualisation des comportements et des mœurs, mais aussi du désenclavement des espaces les plus reculés. C'est tout un monde qui se métamorphose, qui devient de plus en plus mobile, qui se mélange et qui s'anonymise... favorisant ainsi un relâchement des contraintes que faisaient peser la famille, la communauté et la société sur les comportements et les libertés individuelles.

Cette recherche repose sur une double approche. Il s'agira tout d'abord de mesurer l'évolution du contrôle moral et social au cours du long 19^{ème} siècle en recourant principalement aux mesures de respect des temps clos (répartition mensuelle des mariages) et de l'illégitimité des naissances. Cette approche, dans la continuité des travaux de R. Lesthaeghe (1991, 1992), repose sur des données inédites agrégées à l'échelle des arrondissements. Nous insisterons plus particulièrement sur la variabilité spatiale des situations et des évolutions, lesquelles traduisent déjà certains facteurs de résistance et de soumission.

La seconde approche se base sur des informations plus fines, agrégées et individuelles, extraites des registres de population et des registres d'état civil de communes du bassin industriel de Charleroi. Nés sur des « fondements » ruraux, marqués par un régime démographique ancien imprégné de préceptes religieux et d'un contrôle social omniprésent, ces localités vont très rapidement se transformer sous les coups de butoirs de l'industrialisation. La croissance démographique rapide et le brassage des populations qui l'accompagne vont

progressivement desserrer ce contrôle social et moral et accélérer le processus de laïcisation de cette société particulière. Cette hypothèse sera d'abord vérifiée en analysant les indices de respect des temps clos et les conceptions prénuptiales pour différentes générations confrontées ou non aux grands bouleversements socio-économiques et politiques du 19^{ème} siècle. Ces mesures classiques de contrôle social et de religiosité pourront être ventilées selon la catégorie socioprofessionnelle, l'origine géographique des conjoints (migrants-non-migrants), l'âge au mariage, la descendance finale... Quels sont les facteurs qui influencent le respect ou non des interdits, qui sont les réfractaires ? Enfin, il s'agira, à travers une approche intergénérationnelle, de vérifier l'hypothèse d'une transmission familiale des patrons de nuptialité et de fécondité.

1. L'évolution du contrôle social et moral : saisonnalité des mariages et illégitimité des naissances à l'échelle des arrondissements

Le mariage, jadis, n'était pas qu'une simple affaire privée. La célébration du mariage était soumise à un contrôle moral et social sévère où se mêlaient les influences de l'Église, de la communauté et de la sphère familiale. Comme le soulignait J. Houdaille (1978), il s'agissait d'un élément essentiel des relations sociales et culturelles, empreint d'interdits multiples et d'obligations diverses.

Une méthode usuelle et ancienne¹ pour mesurer l'intensité du respect de l'ordre religieux et social repose sur la collecte des calendriers mensuels des mariages. Depuis le Concile de Trente (1545-1563), l'Église impose une règle interdisant les festivités et prônant l'abstinence en période de pénitence, soit durant les périodes de l'Avent et du Carême. En d'autres termes, dans une société sous l'emprise de ces interdits, le nombre de mariages célébrés en mars et en décembre sera très faible. Inversement, une proportion élevée de mariages durant ces temps clos sera l'indice d'un relâchement manifeste de ce contrôle moral et social et de la sécularisation de la société (Lesthaeghe, 1991).

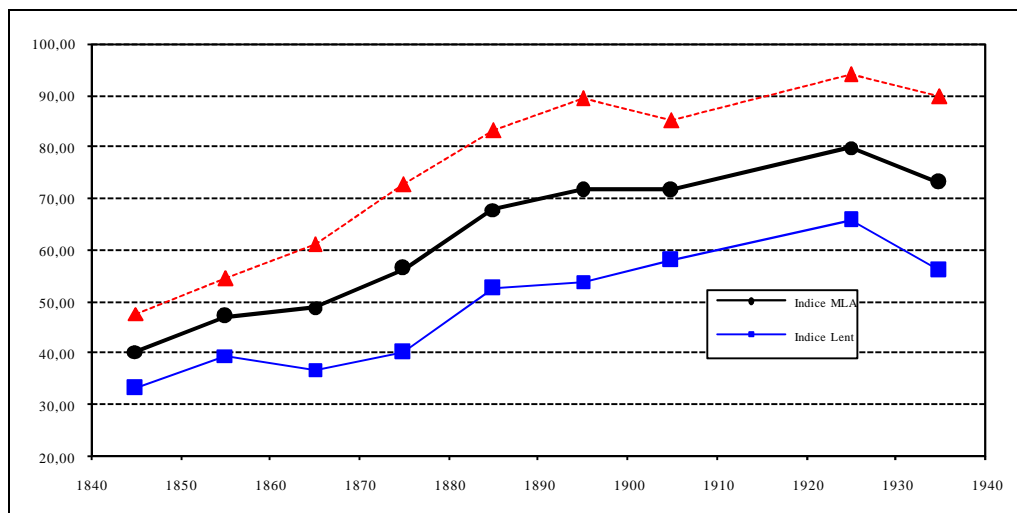
La proportion de mariages contractés en mars et en décembre n'est qu'une approximation de ces temps clos. D'une part, le Carême couvre une période de 46 jours précédant Pâques, fête mobile, et d'autre part, l'Avent s'étend du dimanche qui précède de 4 semaines (du 28 décembre au 3 décembre) la Noël jusqu'à l'Épiphanie (6 janvier). D'une année à l'autre, les périodes de temps clos varient, mais ces variations peuvent être en grande partie neutralisées en travaillant avec des périodes d'observation plus ou moins longues.

1.1. Le contrôle moral et social se relâche nettement après 1870

À partir du calendrier mensuel des mariages, R. Lesthaeghe (1991) calcule l'indice MLA (Marriages in Lent and Advent) qui est la proportion de mariages célébrés en mars et en décembre divisée par 2/12. Cet indice prend la valeur 100 si 2/12 des mariages annuels se produisent au cours de ces deux mois. Plus la valeur de l'indice est faible (< à 100), plus le contrôle social et moral exercé par l'Église est supposé important. La figure 1 représente l'évolution de cet indice MLA et de ses composantes pour l'ensemble de la Belgique entre 1840 et 1939, par période décennale.

¹ La paternité de cette méthode reviendrait à J. Bourgeois dans un article paru en 1946 dans *Population*.

FIGURE 1 : L'ÉVOLUTION DE L'INDICE MLA ET DE SES COMPOSANTES EN BELGIQUE DE 1840 À 1939



Entre 1840 et 1890, l'indice MLA augmente presque sans relâche, passant d'une valeur 40 à une valeur 70. Par la suite, jusqu'en 1930, la progression se poursuit, mais à un rythme beaucoup plus lent. Il importe de distinguer la part des mariages consacrés durant la période de l'Avent de ceux célébrés au cours du Carême. Le temps clos de l'Avent est traditionnellement moins bien respecté que celui du Carême. Si la part des mariages conclus en décembre ne cesse de s'accroître au cours du 19^{ème} siècle, la proportion d'unions consacrées en mars n'augmente réellement qu'à partir de la décennie 1870-1880, soit au moment où s'enclenche la baisse décisive de la fécondité légitime en Belgique (Lesthaeghe, 1977 ; Eggerickx, 2004).

Derrière ces moyennes nationales se dissimulent d'importantes variations spatiales. Nous avons collecté les distributions mensuelles de mariages, publiées dans les séries annuelles de statistiques du mouvement de l'état-civil, pour les périodes 1841-46² et 1890-1894, à l'échelle des arrondissements. En outre, pour la période 1841-45, qui précède le déferlement industriel et urbain, nous disposons également de la proportion de naissances illégitimes.

La situation en 1841-1845 et le cas particulier de l'Ardenne rurale : indépendances économique et sociale et relâchement moral

Les indices de respect des temps clos et d'illégitimité des naissances ont été calculés selon le milieu de résidence. Deux éléments forts se dégagent de l'analyse du tableau 1. Le premier consacre l'opposition ville-campagne. On le constate, d'une part, le respect des temps clos et la légitimité des naissances sont bien davantage observés dans les campagnes que dans les villes, et d'autre part, plus la ville est peuplée plus les interdits religieux sont bravés. Ainsi, par exemple, à Liège, la plus grande ville de Wallonie à cette époque, l'indice MLA est de 82, traduisant un rejet presque généralisé des interdits religieux lié au mariage. Au même moment, dans les campagnes, l'indice MLA est de 35. À Bruxelles, près de la moitié des naissances sont illégitimes, alors qu'en milieu rural, cette proportion n'atteint pas 5%. En milieu urbain, les liens traditionnels de famille et de voisinage, qui assurent une connaissance réciproque profonde et un contrôle moral omniprésent au sein des communautés rurales, sont remplacés par l'anonymat et l'individualisme.

² Les statistiques de 1841-1846 permettent également de distinguer la situation des principales villes du Royaume.

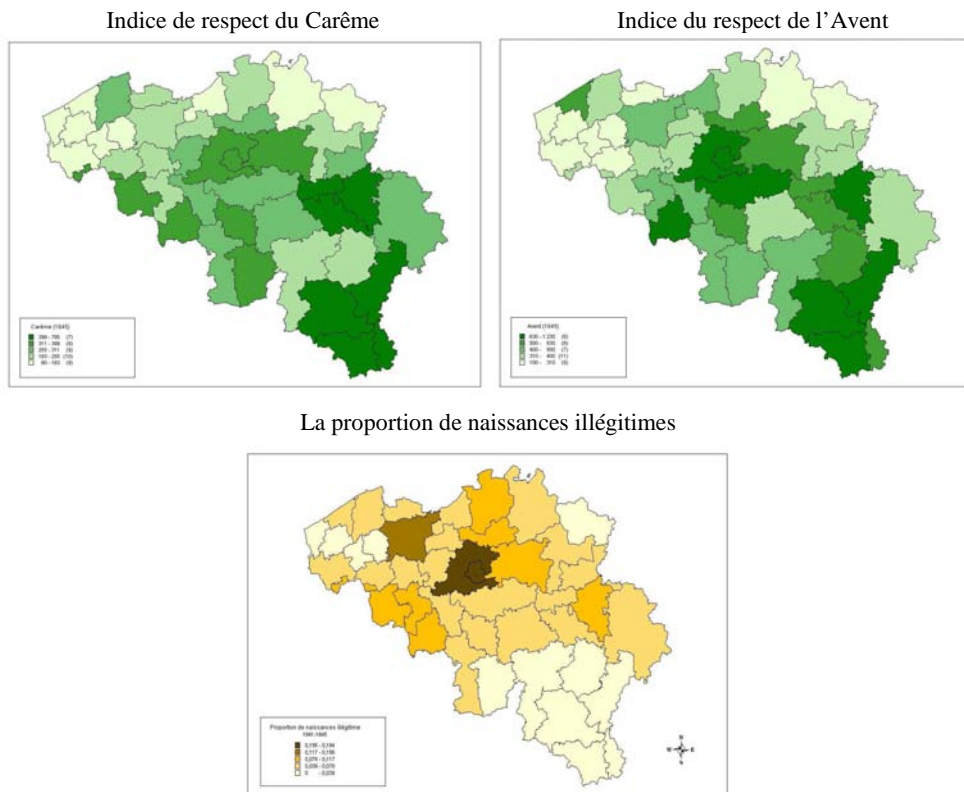
TABLEAU 1 : LES INDICES DE RESPECTS DES TEMPS CLOS ET D'ILLÉGITIMITÉ DES NAISSANCES SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ENTRE 1841 ET 1845

Milieu de résidence	Indice Carême	Indice Avent	Indice MLA	% de naissances illégitimes
Bruxelles	57,3	90,0	73,7	46,7
Anvers	29,3	38,5	33,9	17,0
Gand	29,4	56,3	42,8	26,3
Liège	73,1	90,0	81,5	17,3
Total Grandes villes	47,9	71,3	59,6	28,9
Villes moyennes Flandre	38,9	51,5	45,2	13,2
Villes moyennes Wallonie	48,0	56,0	52,0	14,6
Villes moyennes total	42,3	47,3	47,7	13,7
Petites villes Flandre	27,4	39,3	33,3	6,3
Petites villes Wallonie	35,8	60,4	48,1	7,6
Petites villes Total	30,6	47,3	38,9	6,8
Rural Flandre	17,8	29,6	22,4	4,4
Rural Wallonie	35,0	55,6	45,3	5,2
Rural Total	26,6	42,4	34,5	4,9
Belgique	30,5	47,0	38,7	7,7

Si ce gradient urbain s'observe tant en Wallonie qu'en Flandre, les deux grandes régions linguistiques de la Belgique, les indices de respect du temps clos et d'illégitimité des naissances sont toujours plus élevés dans le sud que dans le nord du pays. On retrouve donc l'opposition socioculturelle entre les deux grandes régions linguistiques du pays qui se manifeste, au moins depuis la période française (1794-1815), par des différences politiques, religieuses et démographiques (Lesthaeghe, Neels, 2002). En Flandre, quel que soit le modèle d'habitat, la société est plus marquée par les interdits religieux, par des comportements de retenue davantage ancrés dans les mentalités. Dans les campagnes wallonnes, l'indice MLA, calculé pour la période 1841-45, vaut 45, alors qu'il n'est que de 22 dans le rural flamand et respectivement de 34 et de 43 dans les grandes métropoles flamandes d'Anvers et de Gand.

Au-delà des contrastes régionaux et de l'opposition urbain-rural, des différences importantes apparaissent à l'échelle sous-régionale. Le cas des arrondissements wallons mérite d'être souligné (figure 2). En 1841-45, c'est dans des arrondissements ruraux, en marge de la révolution industrielle, que les interdits religieux en période de Carême et d'Avent sont les moins bien respectés. C'est le cas des arrondissements de Huy et Waremme (nord de la Wallonie) et des arrondissements ardennais (sud de la Wallonie), notamment ceux d'Arlon, de Virton et de Neufchâteau en bordure des frontières avec le Grand Duché de Luxembourg et la France.

FIGURE 2 : LES INDICES DE RESPECT DES TEMPS CLOS
ET D'ILLÉGITIMITÉ DES NAISSANCES PAR ARRONDISSEMENT EN 1841-1845



Selon R. Lesthaeghe et K. Neels (2002), une première vague de sécularisation aurait émergé au départ de ces arrondissements ruraux excentrés et se serait manifestée par un rejet massif de cette tradition multi-séculaire du respect des temps clos religieux. Toutefois, il n'existe aucune corrélation statistique entre les indices de respect des interdits religieux et la proportion de naissances illégitimes. C'est justement dans ces arrondissements ardennais que la valeur de cet indicateur est le plus faible pour cette période 1841-1846, comme d'ailleurs à la fin du 19^{ème} siècle³. Mais l'illégitimité, est-elle un signe d'archaïsme, ou au contraire, une preuve de modernité des comportements ? Pour E. Shorter (1980), des taux élevés d'illégitimité attestent de la libéralisation des mœurs et de la volonté de s'affranchir du carcan familial et social ; ils sont par ailleurs associés à des contextes d'industrialisation et d'urbanisation. Or, si ces deux processus ont pu favoriser l'essor de l'illégitimité, force est de constater que celle-ci était relativement répandue aux 18^{ème} tant dans les milieux ruraux qu'urbains et parmi tous les groupes sociaux. Pour R. Leboutte (1988), elle résulte souvent d'une stratégie matrimoniale qui a échoué et serait « (...) l'expression d'une culture qui voit dans le mariage la consécration d'une relation » (p. 401). L'illégitimité serait alors la mesure des mariages ratés ou différés plutôt qu'une marque de l'état moral d'une société... et donc un trait d'archaïsme témoignant de la traditionnelle sujétion qui pèse sur les femmes.

³ L'indice IH (illegitimate fertility) de Coale est le plus faible dans les arrondissements ardennais entre 1880 et 1910 (Lesthaeghe, 1977).

La faiblesse des naissances illégitime observée en 1841-46 dans les arrondissements ruraux du sud de la Wallonie serait donc moins le reflet d'un contrôle moral élevé que de comportements « modernes ». Dans ce cas, il n'y aurait pas contradiction entre le non respect des temps clos et des naissances illégitimes quasiment inexistantes.

D'autres particularités caractérisent cette Ardenne rurale. Ainsi, le recensement de la population de 1890 fournit le nombre d'hommes et de femmes sachant lire et écrire. Qu'il s'agisse des 15-54 ans ou des 54 ans et plus (soit des personnes nées avant 1836), les arrondissements ardennais se caractérisent, tant du côté des hommes que des femmes, par les taux d'analphabétisation les plus faibles⁴. Vliebergh et Ulens, dans leur synthèse sur la population agricole de l'Ardenne au 19^{ème} siècle (1911, p. 69), mentionne que : « *L'Ardenne est certes, de toutes les régions de la Belgique, celle où existent le moins d'illettrés. Les Luxembourgeois se sont imposés d'ailleurs de grands sacrifices pour l'instruction primaire. En 1852, la province comptait déjà quatre cent soixante-douze écoles dont trente trois exclusivement réservées aux filles* ». Parallèlement, les indices de pauvreté calculés en 1846-50 y sont très bas. Pour l'ensemble du Royaume, la proportion d'indigents est de 5,4%, mais elle est inférieure au pourcent dans les arrondissements ardennais. Caractérisés comme très « indépendants » (Vliebergh et Ulens, 1911), les Ardennais sont le plus souvent propriétaires des terres qu'ils cultivent, à l'inverse des autres zones rurales de la Belgique où règne le faire-valoir indirect⁵. Les propriétés agricoles ardennaises sont en outre de plus grande taille et l'élevage – vaches, moutons et porc – y est en moyenne sensiblement plus pratiqué que dans les autres régions rurales du pays⁶. En outre, l'indépendance économique qui caractérise l'agriculteur luxembourgeois semble se doubler d'une certaine indépendance morale/sociale. Si l'on se réfère aux témoignages recueillis par Vliebergh et Ulens (1911), la société rurale luxembourgeoise se distinguait par une certaine homogénéité sociale⁷, marquée par la présence réduite de l'aristocratie et de la bourgeoisie : « *Il va sans dire que ceux qui possèdent un château dans la région entrent plus en contact avec les populations, mais comme ils ne pratiquent en général la résidence que pendant quelques mois d'été, ils n'arrivent pas à exercer sur les populations le patronage nécessaire. Cette absence de châtelains et de seigneurs doit être beaucoup la cause de l'esprit d'indépendance qui est un des traits les plus caractéristiques du caractère ardennais.* » (p. 31).

Cette indépendance économique et l'absence apparente de hiérarchie sociale dans une société rurale relativement instruite et, au demeurant, décrite comme « très religieuse »⁸ suffisent-elles à expliquer le non-respect des temps clos qui la caractérise au 19^{ème} siècle ? Cela laisserait supposer, à l'instar de R. Lesthaeghe (1991), que cette mesure n'est pas tant un indice de contrôle moral qu'un indice de contrôle social. C'est également l'avis d'A. Jacquemin

⁴ Pour l'ensemble du Royaume, 22 % des personnes âgées de 15-54 ans en 1890 ne savent ni lire ni écrire. Cette proportion est inférieure à 10% dans les arrondissements de la province de Luxembourg. Pour les plus de 54 ans, le taux d'analphabétisation de la Belgique approche 50%, alors qu'il est en moyenne de 30% dans la province du Luxembourg.

⁵ Selon le recensement de l'agriculture de 1846, en Belgique 35% de la population agricole est propriétaire des terres qu'elle cultive. Dans les arrondissements luxembourgeois, cette proportion varie de 58% à Virton à 81% à Bastogne.

⁶ Selon le recensement de l'agriculture de 1846, en Belgique, 43% des exploitations agricoles disposaient d'une superficie inférieure à 50 ares. Dans les arrondissements luxembourgeois, cette proportion est inférieure à 20%, alors que domine la propriété de plus de 2 hectares (50% des exploitations agricoles pour 30% à l'échelle du Royaume). Pour la Belgique, les ratios nombre de vaches, de moutons, de porcs par population agricole de plus de 12 ans sont respectivement de 0,8, 0,7 et 0,6. Dans les arrondissements luxembourgeois, les mêmes indices sont de 1,1, 2,6 et 1,0.

⁷ « (...) tout le monde est petit ou moyen cultivateur (62) (...). Nous nous trouvons donc, fait presque unique, en présence d'une population ne comprenant qu'une seule classe d'individus » (75) (Vliebergh et Ulens, 1911).

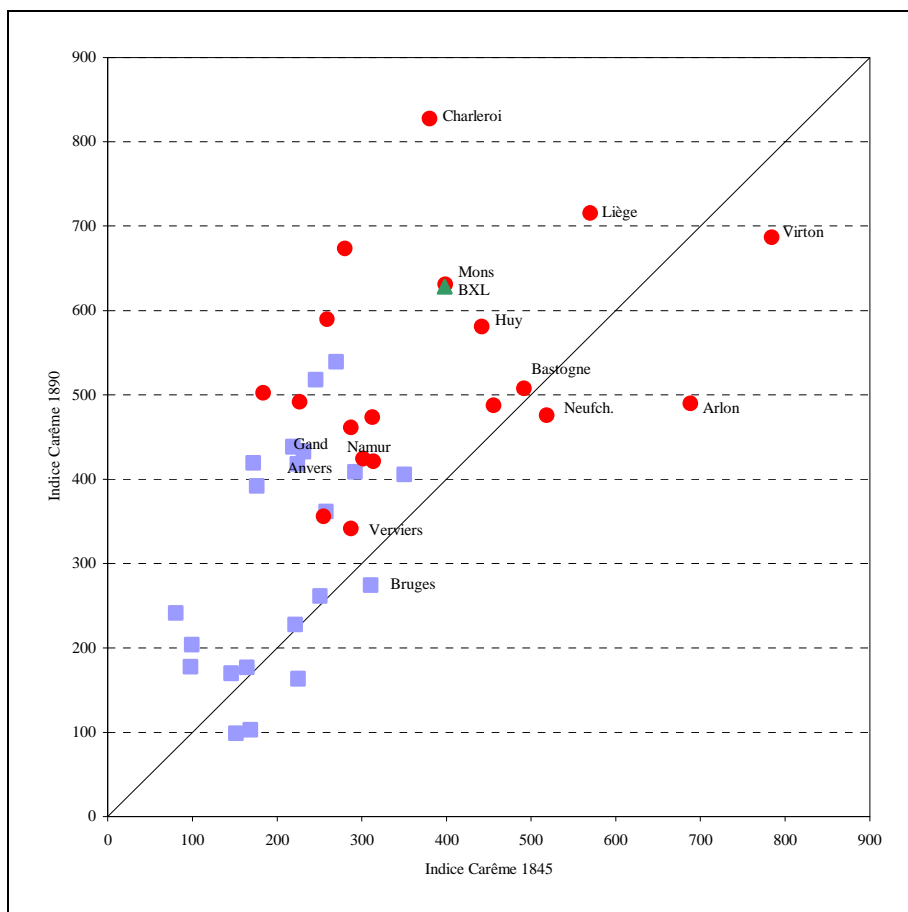
⁸ Voir Vliebergh, Ulens, 1912 ; Thomassin

(1998, p. 216) qui souligne que « *C'est en termes de respect des contraintes sociales qu'il faut analyser les mariages durant les temps clos* ».

Entre permanence et changements : l'impact de l'industrialisation et de l'urbanisation.

Au cours du 19^{ème} siècle, et plus sûrement à partir de 1870, les périodes de temps clos sont de moins en moins bien respectées. Le contrôle moral et social sur les pratiques culturelles de nuptialité se relâche dans une société en voie de laïcisation. Néanmoins, ce mouvement n'est pas général et ne s'opère pas partout avec la même vigueur. La figure 3 croise les indices de respect du Carême pour les périodes 1841-45 et 1890-1894. Les arrondissements flamands sont représentés en carré bleu alors que leurs homologues wallons le sont en cercle rouge. Plus la situation au-dessus de la diagonale est élevée, plus les changements entre les deux périodes ont été marquants. Les arrondissements situés à proximité de la diagonale sont ceux pour lesquels les évolutions ont été faibles, voire inexistantes.

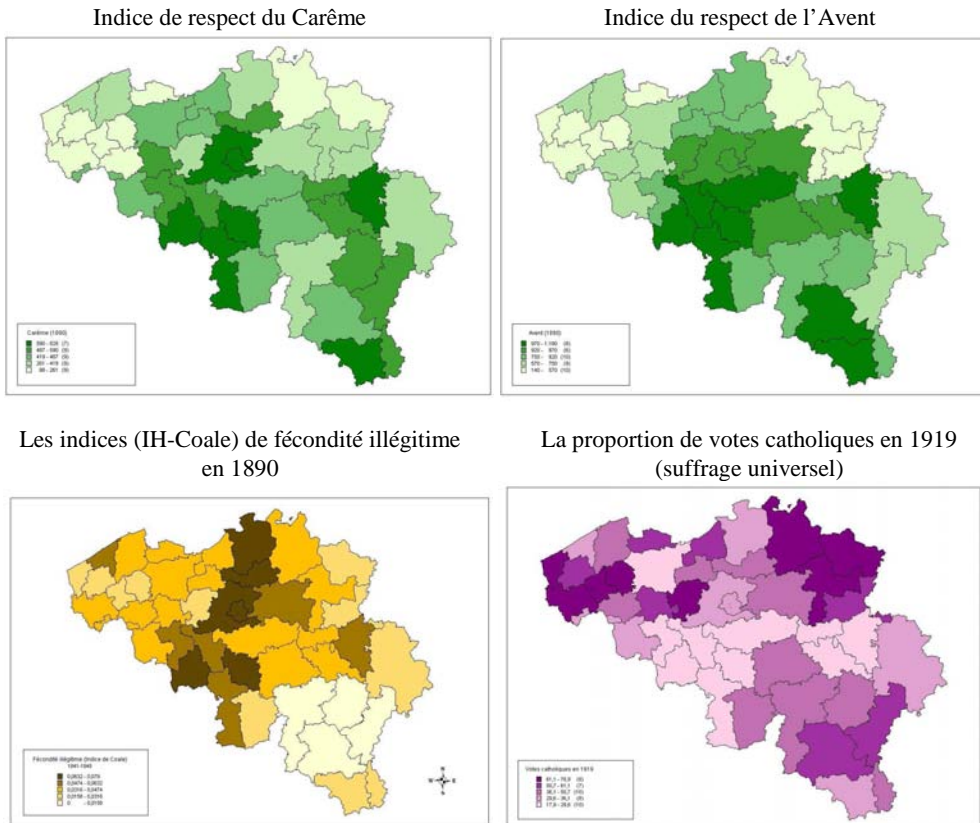
FIGURE 3 : LES INDICES DU RESPECT DU CARÊME EN 1841-45 ET 1890-94 DANS LES ARRONDISSEMENTS BELGES



La comparaison des situations de 1841-45 et 1890-1894 met en évidence les permanences et les changements dans l'intensité du respect des interdits religieux.

Au chapitre des premières figurent un ensemble d'arrondissements, situés aux extrémités est (la Campine) et ouest (Flandre occidentale) de la Flandre. Leur position, tant au niveau du temps clos du Carême que de l'Avent ou encore de l'illégitimité des naissances, n'a presque pas évolué et témoigne d'une emprise solide de la religion et de ses principes moraux sur les comportements. Si l'on se réfère aux résultats des élections de 1919 (De Smet et *al.*, 1958) – les premières menées au suffrage universel pur et simple – c'est également dans ces arrondissements que le parti catholique remporte le plus de suffrages. Si globalement, à l'échelle de l'ensemble des arrondissements, il existe une relation forte et négative entre l'indice du respect du Carême et la prégnance du vote catholique ($r = -0,79$), la situation des arrondissements ardennais s'écarte de cette relation. Comme précédemment, cette région rurale du sud de la Wallonie se caractérise par un faible respect des interdits religieux liés aux temps clos, alors que d'une part, le parti catholique remporte davantage de succès que les partis libéraux et socialistes, et que d'autre part, la fécondité illégitime y demeure la plus faible (figure 4). La persistance au long du 19^{ème} siècle de comportements « frondeurs » à l'égard des temps clos parmi cette population rurale et « pieuse » (Vlieberg, Ulens, 1912), demeurée à l'écart des poussées urbaines et industrielles et de l'emprise du socialisme, reste paradoxale.

FIGURE 4 : LES INDICES DE RESPECT DES TEMPS CLOS ET D'ILLÉGITIMITÉ DES NAISSANCES PAR ARRONDISSEMENT EN 1890-1894



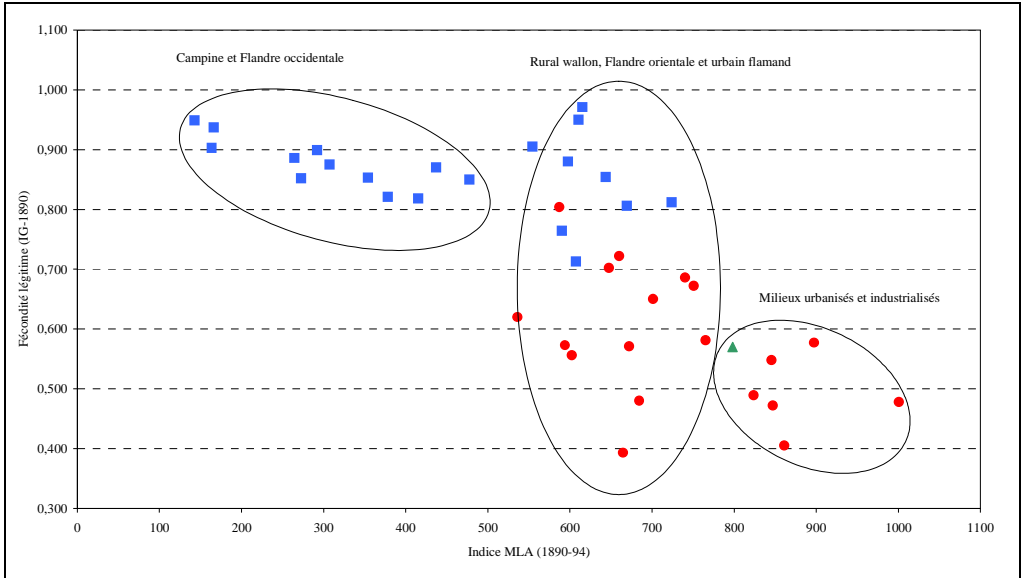
La comparaison des situations de 1841-45 et 1890-94 révèle également des changements importants. Le patron géographique de l'indicateur MLA observé en 1841-1845 est stable

jusqu'en 1860-65 ($r = +0,91$) (Lesthaeghe, Neels, 2002), puis se modifie progressivement ; le coefficient de corrélation entre le MLA de 1841-45 et celui de 1890-94 n'est plus que de $+0,73^9$. Cette modification partielle de la configuration spatiale des indicateurs de respect des temps clos serait liée aux effets d'une seconde vague de sécularisation, étroitement associée aux phénomènes urbains et industriels, ainsi qu'à un troisième facteur, la montée du mouvement socialiste (Lesthaeghe, Neels, 2002). De fait, les arrondissements de Bruxelles, de Liège, de Mons, de Soignies et de Charleroi, qui ont subi de plein fouet les chocs de l'industrialisation et de l'urbanisation, se distinguent tant par des indices élevés que par des évolutions rapides entre les deux périodes considérées. Ainsi, dans l'arrondissement de Charleroi, l'un des plus industrialisés, l'indice de respect du Carême passe de 38 en 1841-45 à 83 en 1890-94 et celui de l'Avent, de 53 à 117 (figure 3). En d'autres termes, dans ces milieux urbanisés et industrialisés, le déterminisme social et moral qui pesait sur les rites du mariage durant des siècles s'est sensiblement relâché en cette fin du 19^{ème} siècle. Le poids du troisième facteur, le développement du parti socialiste, n'est pas à négliger et aurait largement contribué au processus de laïcisation de la société. Il est bien entendu fortement associé aux milieux industriels, puisqu'en 1919, le parti socialiste recueille dans les arrondissements industriels de Charleroi, Mons et Liège respectivement 67%, 65% et 57% des suffrages. Les socialistes moissonnent également dans des régions plus rurales, telles que celles des arrondissements de Huy et Waremme (proches de Liège), ou encore celles des arrondissements de Thuin et de Soignies (proches de Charleroi). Situés à proximité des bassins industriels et animés d'échanges migratoires importants avec ceux-ci, ces arrondissements ruraux se distinguent également par une diminution sensible du respect des interdits religieux dans le mariage.

À l'instar de R. Lesthaeghe (1992), il peut être tentant d'établir, à l'échelle des arrondissements, une relation entre d'une part, les mesures de sécularisation que sont l'indice MLA ou la proportion de votes socialistes et, d'autre part, l'intensité et la vitesse de baisse de la fécondité légitime. Sur un plan statistique, ces mouvements vont de pair. Ainsi, les fécondités élevées sont fortement associées au respect prononcé des temps clos ($r = -0,74$) (figure 5) et aux suffrages massifs en faveur des catholiques ($r = +0,75$). De même, la vitesse de déclin de la fécondité légitime entre 1880 et 1910 sera d'autant plus rapide que les interdits religieux pesant sur le mariage sont bravés ($r = 0,69$) et que la présence catholique est faible ($r = -0,86$).

⁹ Le coefficient de corrélation entre MLA 1841-45 et MLA 1881-84 est de $+0,83$ (Lesthaeghe, Neels, 2002).

FIGURE 5 : L'INDICE DE RESPECT DES TEMPS CLOS (MLA) EN 1890-94
ET L'INDICE DE FÉCONDITÉ LÉGITIME EN 1890 (ARRONDISSEMENTS BELGES) ($R=-0,74$)



Ces relations statistiques sont essentiellement déterminées par les extrémités des distributions : d'une part, par les situations les plus conservatrices, marquées par une forte présence catholique, par un respect indéniable des temps clos et par une fécondité élevée (les arrondissements situés aux extrémités est et ouest de la Flandre), et d'autre part, les situations influencées par l'urbanisation et l'industrialisation, lesquelles se traduisent par des indices MLA élevés, une fécondité en berne et un pouvoir catholique très largement contesté. Entre ces situations extrêmes, figurent l'autre moitié des arrondissements qui n'adhèrent que peu ou prou au cadre explicatif traditionnel des changements démographiques. On le constate (figure 5), à un niveau similaire d'indice MLA correspond des fécondités légitimes très variées. On y décèle bien sûr l'opposition culturelle Flandre-Wallonie qui marque la plupart des indicateurs démographiques du 18^{ème} siècle à nos jours. Mais à l'intérieur même de chacune des deux régions linguistiques, des différences importantes transparaissent. Ces situations nécessitent d'autres cadres explicatifs intégrant avec davantage de finesse les régimes démographiques, les régimes économiques (type d'industries, structure et fonctionnement des exploitations agricoles, importance du travail féminin, interaction entre travail industriel et travail des champs) et le cadre socioculturel (esprit d'indépendance, absence ou non de hiérarchie sociale...).

En définitive, plutôt qu'un éventuel déni de la religion, les évolutions des indices MLA et de fécondité légitime traduiraient surtout l'effritement du contrôle social qui conditionnait avec plus ou moins de force les comportements des familles et corollairement la prise en main par les couples et les individus de leur destin (Lesthaeghe, 1992 ; Neven, Oris, 2004). Ce déterminisme individuel des comportements (ou de certains d'entre eux) est facilité dans l'anonymat des masses industrielles et urbaines, mais également par la faible représentativité dans certains contextes (cas des arrondissements luxembourgeois) des « élites » bourgeoises et aristocratiques, garantes des traditions.

2. Le bassin industriel de Charleroi : mutations démographiques et laïcisation

L'analyse des indicateurs de contrôle moral et social et de fécondité, à l'échelle des arrondissements, a mis en évidence les situations de résistance et de changements. Les évolutions les plus marquantes - laïcisation de la société et transition de la fécondité - touchent l'arrondissement de Charleroi, la région la plus industrialisée de la Belgique au 19^{ème} siècle. Les analyses suivantes concernent cette région, à l'échelle de communes constituant au sens propre le bassin industriel de Charleroi. Elles reposent sur le calendrier des mariages extrait des registres d'état civil de la commune de Châtelet, sur la reconstitution de la vie génésique complète de 2 000 femmes appartenant à 4 générations de naissance différentes à partir des Registres de population et d'état civil des communes de Jumet, Gilly, Lodelinsart et Roux, et enfin sur un corpus de données intergénérationnelles extraites des Registres de population et d'état civil de la commune de Châtelet. Au préalable, nous décrivons brièvement l'évolution des régimes démographiques qui caractérisent ce bassin industriel entre la fin du 18^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle.

2.1. Des balbutiements de l'industrialisation au contrôle volontaire des naissances

Le bassin industriel de Charleroi fait partie de la vaste formation géologique qui s'étend du Nord de la France à la Ruhr. Sur une distance d'environ 400 kilomètres, l'industrialisation a profondément marqué de son empreinte l'environnement humain et physique. Dans le pays de Charleroi, l'exploitation de la houille et du fer remonte au Moyen âge, alors que la verrerie apparaît au 17^{ème} siècle. Dès le milieu du 18^{ème} siècle, l'industrie deviendra le principal gagne-pain de la population, même si cette région conservera jusque dans les premières décennies du 19^{ème} siècle de nombreux traits ruraux. Il en résultera une croissance démographique soutenue qui entraînera un doublement de la population du pays de Charleroi au Siècle des Lumières. Les chiffres sont rares, mais certains textes témoignent de l'apparition dès le milieu du 18^{ème} siècle du modèle démographique propre aux bassins industriels (Hasquin, 1971), à savoir, une fécondité élevée et une nuptialité importante marquée par un âge au premier mariage précoce et un faible célibat définitif (Leboutte, 1997). La prolétarianisation de la main-d'œuvre aurait donc favorisé le relâchement du frein malthusien que constituait le mariage tardif. Puisque l'avenir du couple dépend de moins en moins de la possession d'une terre, il n'y a nul besoin de retarder le mariage. L'autre trait particulier concerne la fécondité très élevée, car l'enfant devint un rouage indispensable de l'économie industrielle et de l'économie des ménages. Cette conception de l'« enfant-riche », « (...) de l'enfant considéré comme une *aubaine* parce qu'il est capable de rapporter bien vite un salaire qui aidera à soutenir la famille », se développe dès la seconde moitié du 18^{ème} siècle dans le pays de Charleroi (Hasquin, 1971, p. 292). L'avalanche de naissances qui caractérise les bassins industriels dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle et pendant une bonne partie du 19^{ème} siècle ne serait pas le résultat d'une fécondité incontrôlée, débridée, mais plutôt d'un calcul conscient et délibéré, d'une adaptation des normes et comportements aux conditions imposées par le nouveau système industriel.

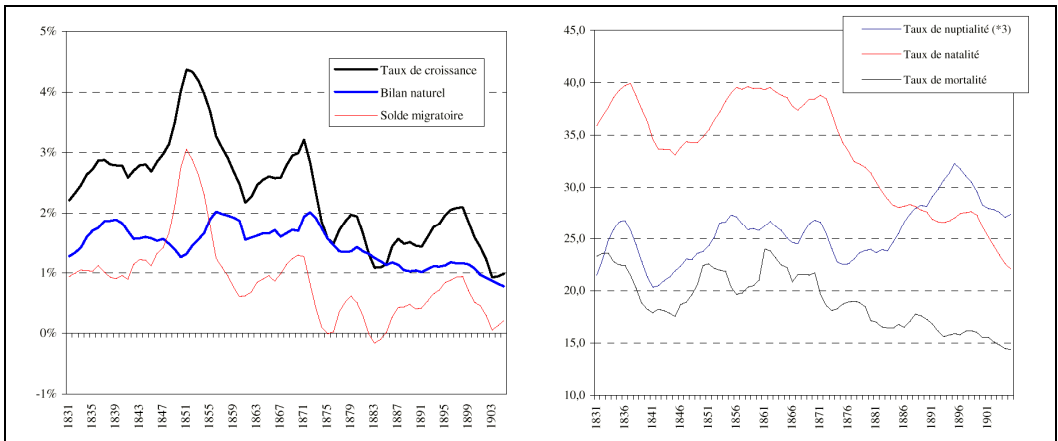
Sous les coups de butoir de l'industrialisation, la croissance démographique s'accéléra. Entre 1831 et 1910, la population du bassin industriel de Charleroi a sextuplé. De 247 hab./km² au début de l'Indépendance, la densité de population atteint près de 1500 hab./km² à la veille de la Première Guerre mondiale. De véritables conglomerats humains vont subitement se développer, le plus souvent de manière désordonnée, au gré des besoins de l'industrie, et donner naissance à un modèle urbain d'un nouveau type : la cité industrielle. Organisé par et autour du charbon, ces agglomérations se distinguent notamment par un sous-équipement notoire dans le domaine du tertiaire en général et du commerce en particulier (Sporck, 1982). L'amalgame étroit entre l'usine ou le charbonnage et la commune a créé un carcan dans lequel

l'évolution et la composition sociodémographiques étaient largement déterminés par les besoins de main-d'œuvre. Il en résulte une certaine homogénéité sociale (Eggerickx, 2004).

Entre 1830 et 1870, le bassin industriel de Charleroi est en surrégime démographique. Ces décennies sont surtout marquées par une poussée démographique extraordinaire entre 1845 et 1860 ; les taux annuels de croissance fluctuent entre 3 et 4,5% (figure 6). Cette période de croissance paroxystique est surtout alimentée par l'apport migratoire important d'une main-d'œuvre rurale chassée de son terroir par les crises agricoles et alimentaires des années 1845-1856. Ce déferlement humain, dans des milieux en pleine transformation constitua un véritable défi à leur capacité d'accueil et de logement. Cette agglomération sauvage d'individus, et les conditions déplorables d'hygiène et d'alimentation que cela implique, aurait créé un véritable réceptacle pour les affections contagieuses en tous genre et entraîné une détérioration sensible des chances de survie (Eggerickx, 2004).

Par ailleurs, le bilan naturel contribue également à la croissance démographique de ce milieu industriel. Jusqu'en 1870, le bassin industriel de Charleroi se distingue par une natalité et une fécondité générale très élevées, ainsi que par une nuptialité abondante, stimulée par une relative précocité de l'âge au premier mariage et par un célibat définitif modéré¹⁰. L'attractivité migratoire aurait également dopé la nuptialité. D'un côté, les immigrants, prolétarisés et détachés de la terre, rencontraient dans ces milieux industriels à priori moins d'entraves au mariage. De l'autre, l'effet sélectif de la migration selon le sexe – les déplacements vers les cités industrielles sont avant tout masculins – offrait aux femmes des bassins industriels un marché matrimonial largement ouvert.

FIGURE 6 : L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES DANS LE BASSIN INDUSTRIEL DE CHARLEROI, DE 1831 À 1910 (SOURCE : EGGERICKX, 2004) (MOYENNE MOBILE SUR 5 ANNÉES) - ‰



Après 1870, le rythme de croissance démographique ralentit sensiblement, l'attractivité migratoire diminue alors que la natalité et la fécondité entament leur processus de baisse irréversible (figure 6). Ce décrochage décisif se produit au moment même où s'enclenche la grande dépression économique des années 1873-1892. L'analyse que nous avons menée sur base de la reconstitution de la vie génésique de plus de 2000 femmes du bassin de Charleroi (Eggerickx, 2004) a montré que la descendance légitime des femmes âgées de 25-44 ans a

¹⁰ En 1866, l'âge moyen au premier mariage de la population féminine du bassin de Charleroi est de 25 ans, alors que la moyenne wallonne est de 28 ans. À la même date, la proportion de célibataires définitifs féminins est de 9,6% dans le bassin de Charleroi, pour 18,2% pour l'ensemble de la Wallonie (Eggerickx, 2004).

chuté de 5 enfants en moyenne en 1873-1877 à 3,9 en 1878-1882. Ces années de crise se caractérisent par une diminution sensible de l'âge moyen à la dernière maternité, par une radicalisation de la stratégie d'arrêt. De plus, à partir de 1878, quel que soit le rang de naissance, les intervalles intergénéraliques augmentent. En d'autres termes, durant la phase intensive de la crise, qui s'étend de 1873 à 1886, la régulation des naissances, par espacement ou par arrêt, s'impose comme une réponse, à priori momentanée, à la détérioration de la situation socioéconomique. Il s'ensuit alors une phase de légitimation et de généralisation des attitudes contraceptives, sous l'impact de la limitation du travail des femmes et des enfants, du développement de l'instruction, de la sécularisation, de la baisse de la mortalité des enfants ou encore de la propagande néo-malthusienne. Plus globalement, dans ces milieux industriels, la transition de la fécondité traduirait avant tout le passage d'une situation où la restriction des naissances est pratiquée par une minorité à une situation où ces comportements deviennent collectifs. Ce processus ne se dilue pas dans le temps et ne se diffuse pas réellement d'un groupe social à l'autre¹¹. Il intervient brusquement parce qu'une majorité de couples s'est découvert de bonnes raisons de rompre avec les comportements du passé (Eggerickx, 2004).

2.2. L'évolution des indices de respect des temps clos : l'effritement du contrôle moral et social

Dans cette société industrielle naissante, qui précède l'envolée industrielle et démographique de la mi-19^{ème} siècle, comment se marquent et évoluent les indices de temps clos ? Les données agrégées de l'état civil, pour la période 1841-1846, permettent de distinguer le cas de quelques localités du bassin industriel de Charleroi¹². Le respect du temps clos s'y marque davantage que dans les principales villes « francophones » et dans les espaces ruraux du sud de la Wallonie¹³.

D'autres informations, extraites des registres d'état-civil de la commune de Châtelet¹⁴, située au cœur du pays industriel de Charleroi, permettent d'affiner la chronologie de l'évolution de ces indicateurs de respect des interdits religieux. Les graphiques polaires (figure 6) présentent la distribution mensuelle relative des mariages de la fin du 18^{ème} siècle à la fin du 19^{ème} siècle à Châtelet. Les courbes relatives aux périodes 1797-1856 présentent un dessin très asymétrique, caractéristique du schéma classique des calendriers du mariage d'Ancien Régime (Leboutte, 1988 ; Neven, 2003). Le respect des périodes de temps clos et les stratégies d'anticipation/récupération des mariages sont très marqués. Néanmoins, « la période française » (1796-1815) se caractérise par un indice de (non-) respect du Carême plus élevé que celui des périodes suivantes et équivalent à celui observé vers 1880. Ce relâchement relatif de l'interdit religieux lié au Carême s'observe également durant la même période dans certains villages flamands et wallons (Lesthaeghe, 1992). Si on affine la chronologie en ne retenant que la décennie 1797-1806, au plus fort de la répression anticléricale, l'interdit du Carême a complètement disparu. Cela tend à souligner la grande réactivité des comportements aux variations d'intensité du contrôle moral/religieux durant cette période pré-industrielle. La

¹¹ Pour la petite bourgeoisie, les comportements contraceptifs sont fréquents avant la crise industrielle. Mais, nos analyses ont démontré que pour chacun des groupes socioprofessionnels, pour chaque génération et chaque période, il existe des couples qui limitent volontairement leur descendance. Les méthodes sont connues et le fléchissement décisif des courbes de natalité et de fécondité ne résulterait que de l'extension de leur usage, suite à une modification radicale des conditions de vie (Eggerickx, 2004).

¹² Il s'agit de Charleroi, Châtelet et Gosselies.

¹³ L'indice MLC dans ces trois communes est de 41 (et de 27,5 pour le temps clos du Carême). À titre de comparaison, cet indice est de 67 à Mons, de 74 à Bruxelles, de 82 à Liège, de 60 à Namur et au-delà de 60 dans les arrondissements ardennais.

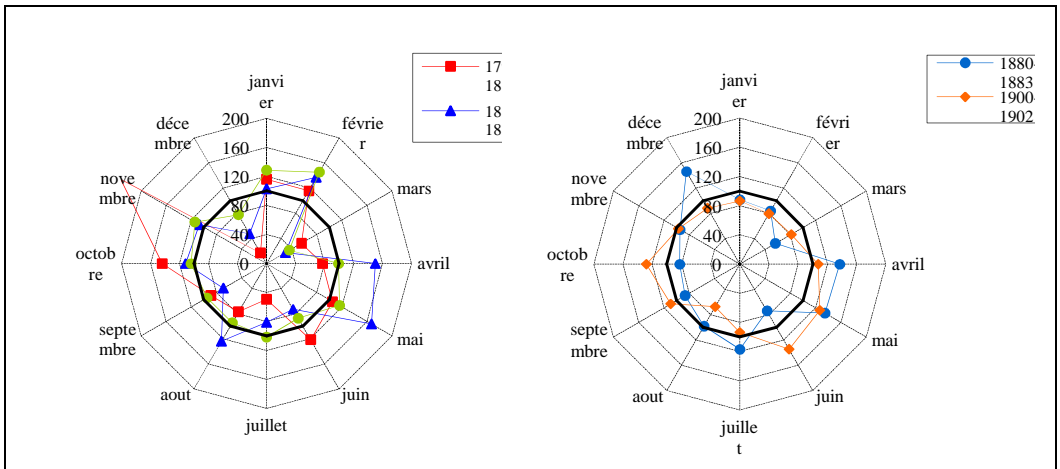
¹⁴ Pour la période qui s'étend de 1797 à 1856, ces informations sont extraites de Faïk (1986). Pour les périodes postérieures, il s'agit de notre propre dépouillement. Les périodes ont été regroupées de manière à observer un nombre suffisant de mariages.

période post-française marquera le retour « aux affaires » de l'Église catholique et se traduira à nouveau par un respect plus sensible des conventions religieuses, notamment pendant la période du Carême.

Si durant les premières décennies du 19^{ème} siècle, le temps clos du Carême semble bien respecté, on observe par contre, une disparition précoce¹⁵ du respect de l'Avent qui coïnciderait, comme dans le cas des bassins industriels liégeois, avec le début de l'industrialisation massive. Cette tendance va de pair avec l'uniformisation progressive du mouvement saisonnier des mariages, autre indice de changement des comportements (Leboutte, 1988).

Ce processus de régularisation du calendrier mensuel des mariages se poursuit durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Quant au respect du Carême, celui-ci a quasiment disparu à l'aube du 20^{ème} siècle. Comme dans le cas des bassins industriels liégeois (Leboutte, 1988), le recul du respect du Carême semble contemporain de la transition de la fécondité. En d'autres termes, à partir de la décennie 1870-1880, les choix individuels pèsent de plus en plus sur les décisions liées au mariage et à la procréation. Les couples se libèrent des contraintes sociales et des conventions religieuses qui conditionnèrent pendant des siècles certains comportements. Lors de la grande enquête ouvrière de 1886, plusieurs questions furent posées sur la pratique du culte et l'évolution du « sentiment religieux ». En résumé, il ressort que si le culte catholique domine dans les milieux ouvriers du bassin de Charleroi, le sentiment religieux et la pratique ont sensiblement diminué depuis un quart de siècle. Pour le témoin du charbonnage du Grand Conty de Gosselies, « *Le sentiment religieux est en décroissance depuis longtemps et surtout chez la femme qui paraît vouloir s'émanciper du devoir imposé par l'église. La plupart des dogmes ne sont guère plus pris en considération et s'il y a encore fréquentation de l'église, c'est plutôt coutume que sincérité* » (Enquête ouvrière, 1887, p.1017).

FIGURE 6 : LA DISTRIBUTION MENSUELLE DES MARIAGES À CHÂTELET, DE 1797 À 1902



Source : registre d'état civil

¹⁵ L'observance de l'Avent ne disparaît dans certaines zones rurales, plus conservatrices, que vers 1900.

2.3. Le respect des temps clos : résistants et réfractaires

Dans le bassin industriel de Charleroi, nous avons reconstitué la vie génésique de femmes appartenant aux générations de naissance 1823-1832, 1833-1842, 1843-1852 et 1853-1862. Ces histoires de vie génésique couvrent la période qui s'échelonne de 1838 à 1913. Cette base de données concerne quelques 2 000 femmes (12 000 naissances) pour lesquelles nous disposons de la date exacte du mariage. Nous pouvons ainsi calculer les indices de respect des temps clos du Carême et de l'Avent (MLA) et vérifier l'impact de certaines variables, telles que la catégorie socioprofessionnelle, le statut de migrant ou de sédentaire, l'âge au mariage, etc. Comme de nombreuses études l'ont souligné, l'analyse des temps clos repose sur des événements rares. Notre base de données ne comprend au total que 255 mariages contractés en mars (106) et en décembre (149). Nous avons donc fusionné les générations de naissance en deux groupes : d'une part, les générations de femmes nées entre 1823-1842, définies comme celles dont l'essentiel de la vie reproductive se déroule avant la crise industrielle de 1873 et le début de la transition de la fécondité, et d'autre part, les générations de femmes nées entre 1843-1862, dont la vie génésique intervient en grande partie durant la période de dépression économique et de baisse rapide de la fécondité.

Les études du calendrier mensuel du mariage selon différentes catégories sociodémographiques sont très rares dans le cas de la Belgique. À notre connaissance, seules les études menées par R. Leboutte (1988) sur les bassins industriels liégeois et de A. Jacquemin (1998) sur la ville de Liège considèrent l'impact de la catégorie socioprofessionnelle sur le respect ou non des interdits religieux. Nous avons également pris en considération cette variable en distinguant trois grandes catégories (Eggerickx, 2004) :

- Les ouvriers peu qualifiés, composés en grande partie de houilleurs (77%), mais également des journaliers ou encore d'artisans non qualifiés (cloutier, briquetier...). Ce groupe est situé au bas de l'échelle sociale.
- Les verriers, présentés comme l'élite de la classe ouvrière.
- La petite bourgeoisie, composée des artisans qualifiés, des commerçants, des employés, des industriels, médecins, propriétaires...

D'autres variables ont été prises en considération. Il s'agit de :

- la distinction entre sédentaires et migrants. Les couples de sédentaires ont été définis comme ceux dont les membres sont nés dans la même commune et ne l'ont jamais quittée jusqu'au terme de la vie génésique de l'épouse. Sont définis comme migrants les couples dont au moins l'un des conjoints provient d'une commune n'appartenant pas au bassin industriel de Charleroi.
- L'âge au premier mariage.
- La descendance finale.
- L'âge à la dernière naissance.

C'est deux dernières variables permettent d'identifier les couples qui contrôlent ou non volontairement leur descendance. Ce contrôle se traduit par une plus faible descendance finale et par un âge à la dernière maternité plus précoce (Eggerickx, 2004).

Le tableau 2 présente les indices de respect du Carême et de l'Avent ainsi que l'indice global (MLA) pour chacune des deux générations de naissance et les différentes variables. Rappelons qu'une répartition égale des mariages tout au long de l'année donnerait douze indices mensuels de 100. Plus la propension à se marier un mois donné est élevée, plus l'indice excède 100, alors qu'un indice inférieur traduit un rejet.

TABLEAU 2 : LES INDICES DE RESPECT DES TEMPS CLOS SELON LA GÉNÉRATION DE NAISSANCE :
BASSIN INDUSTRIEL DE CHARLEROI

Variables	Indice Carême			Indice Avent			Indice MLA		
	1823-42	1843-62	Total	1823-42	1843-62	Total	1823-42	1843-62	Total
Total	52,7	74,6	64,1	85,8	93,5	90,1	69,3	84,1	77,1
Migrants	67,4	81,1	75,2	95,9	78,7	87,7	81,7	79,9	81,5
Sédentaires	39,5	68,1	53,7	76,7	108,0	92,3	58,1	88,1	73,0
Houilleurs	55,8	86,1	69,1	83,7	93,7	88,1	69,8	89,9	78,6
Verriers	46,7	78,0	66,8	106,7	107,7	107,4	76,7	92,9	87,1
Petite bourgeoisie	49,0	45,9	47,4	73,5	74,6	74,1	61,3	60,3	60,8
0-3 enfants	76,6	88,7	85,0	127,7	116,4	119,8	102,2	102,6	102,4
4-6 enfants	59,0	70,6	64,9	100,6	87,4	93,9	79,8	79,0	79,4
7 enfants et plus	37,8	55,6	43,6	56,6	61,1	58,1	47,2	58,4	50,9
Dern. naiss. <35 ans	44,6	68,2	61,1	104,1	104,4	104,3	74,4	86,3	82,7
Dern. naiss. 35-39 ans	75,2	108,7	90,8	83,2	95,1	88,7	79,2	101,9	89,8
Dern. naiss. 40 ans et+	32,8	52,2	37,7	80,4	60,9	75,4	56,6	56,5	56,6
Mar. < 21 ans	34,6	64,1	51,6	63,5	94,2	90,1	49,1	79,2	70,9
Mar. 21-24 ans	48,8	60,0	54,6	95,1	94,3	81,1	72,0	77,2	67,9
Mar. > 25 ans	71,1	122,1	92,8	86,8	98,4	96,8	79,0	110,3	94,8

Une première constatation s'impose : il existe un effet de génération car, quelle que soit la modalité des variables, les interdits religieux sont moins bien respectés par la génération 1843-62 que par la précédente. De même, le graphique polaire de la génération 1843-62 présente une forme moins asymétrique. Cela confirme le relâchement du contrôle moral et social observé après 1870. Enfin, dans tous les cas, le respect du temps de l'Avent est moins prononcé que celui du Carême.

Au sein de chaque génération, des différences plus ou moins marquées apparaissent selon les différentes catégories de population. On relèvera que d'une génération à l'autre, la hiérarchie (notamment au niveau du respect du Carême) des modalités au sein de chaque variable est largement respectée.

Les comportements de retenue, de contrôle sont davantage marqués chez les sédentaires que chez les migrants, notamment pour la génération la plus ancienne. En d'autres termes, l'enracinement au lieu de naissance, dans des réseaux familiaux et de voisinage denses et stables, favoriserait un contrôle moral et social plus strict, alors que l'anonymat relatif du migrant permettrait de s'en affranchir davantage.

Le groupe socioprofessionnel exerce une influence incontestable sur le calendrier du mariage. Les houilleurs et les verriers sont ceux qui respectent le moins les temps prohibés, alors que la petite bourgeoisie, garante des interdits sociaux et des notions de respectabilité, s'y conforme davantage. Cet antagonisme social dans le respect des prescriptions religieuses est également observé dans le cas des bassins industriels liégeois (Leboutte, 1988) et à Liège, où les bourgeois, en majorité anticléricaux et libéraux, sont ceux qui respectent le mieux les temps clos dans la seconde moitié du 19^e siècle (Jacquemin, 1998). L'étude de A. Prost (1981) sur la

ville d'Orléans en 1911 souligne également que la bourgeoisie respecte le temps clos du Carême, à l'inverse de la classe ouvrière.

Pour la bourgeoisie, le contrôle moral et social s'appliquerait aux rites du mariage (Martin-Fugier, 1999) et nettement moins aux comportements procréateurs. Rappelons que dans le bassin industriel de Charleroi, comme dans de nombreux autres contextes, la limitation volontaire des naissances s'est d'abord généralisée au sein des « classes sociales supérieures ».

Les analyses bivariées suivantes soulignent cependant (indépendamment de la catégorie socioprofessionnelle) les interactions entre les comportements démographiques et le respect des temps clos. Ainsi, plus le mariage est précoce, plus le temps clos du Carême est respecté. En d'autres termes, l'émancipation des jeunes gens serait davantage contrôlée. À l'inverse, les couples qui se marient plus tardivement (selon le référent féminin) s'affranchissent complètement de ces interdits religieux. Ceux-ci s'imposent également moins nettement aux couples « contracepteurs ». En effet, lorsque la descendance finale se limite à moins de 3 enfants, les prescriptions religieuses liées au calendrier du mariage sont résolument bafouées, alors que les couples avec une descendance nombreuse y sont nettement plus attentifs. On soulignera le caractère très asymétrique du calendrier mensuel des mariages pour les couples ayant une descendance finale de 7 enfants et plus.

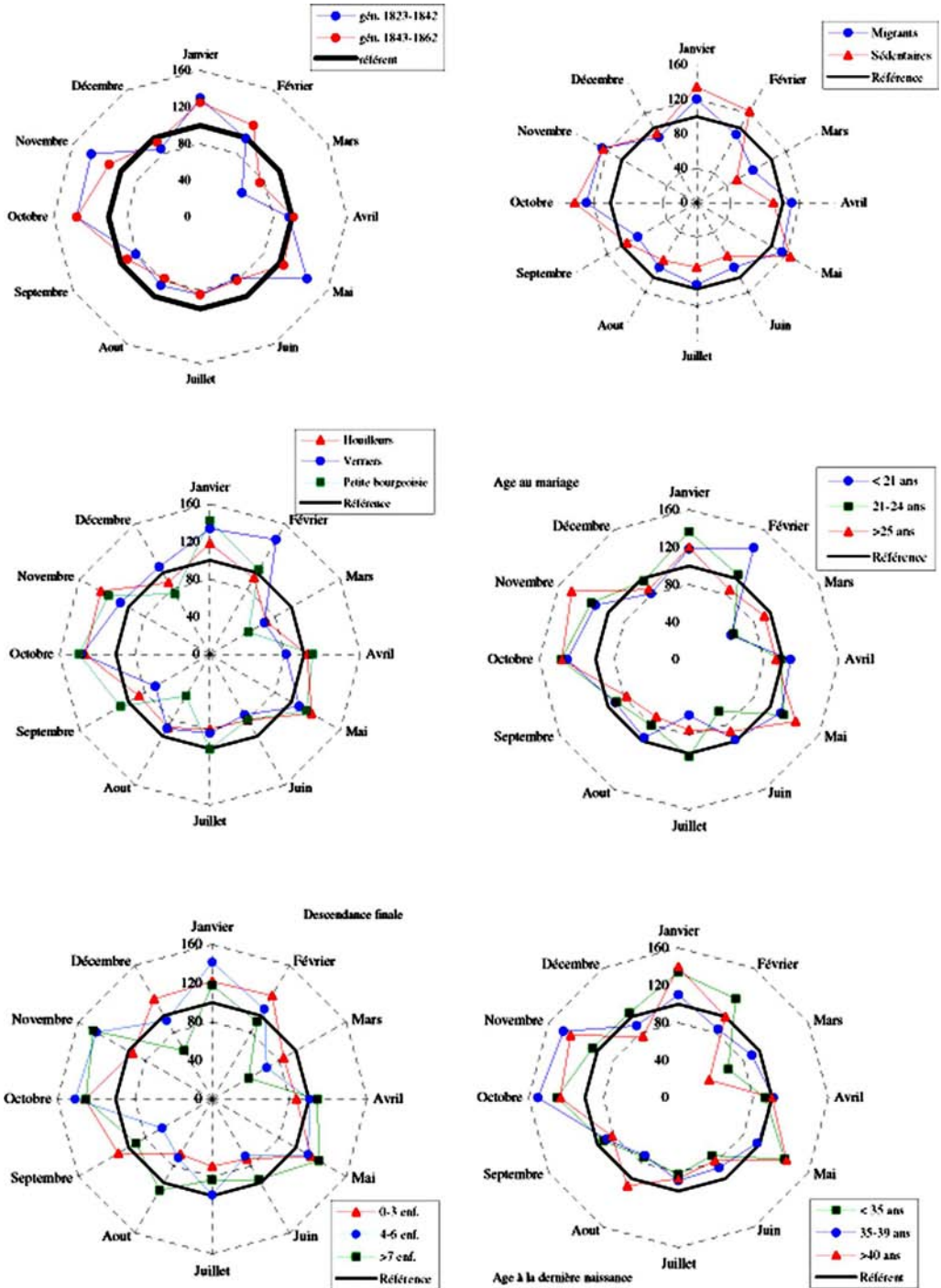
L'âge de la mère à la dernière naissance est l'un des indicateurs les plus usuels pour mettre en évidence le contrôle volontaire des naissances par le biais d'une stratégie d'arrêt (Knodel, 1987). Les couples « à fécondité naturelle » - lorsque l'épouse accouche une dernière fois au-delà de 40 ans - enfreignent modérément les interdits religieux durant la période du Carême, alors que ces contraintes sont peu observées parmi les couples qui appliqueraient davantage une contraception d'arrêt. On constatera que le respect du temps clos du Carême est davantage observé lorsque la dernière naissance survient avant 35 ans que lorsqu'elle se produit entre 35 et 39 ans. Il est vrai que dans le premier groupe (âge à la dernière maternité inférieur à 35 ans), la probabilité de « rencontrer » des femmes dont la fécondité est entravée par des problèmes physiologiques est plus grande, alors que dans le second, les femmes dont l'âge au premier mariage est tardif sont davantage représentées.

Afin de contrôler l'effet des différentes variables, nous avons réalisé une régression logistique sur le risque de se marier durant la période du Carême. Il est à noter que dans ce cadre, plutôt que de considérer de manière classique les mariages survenant durant le mois de mars, nous avons sensiblement affiné la mesure du temps clos en identifiant pour chaque année (de 1839 à 1900) les dates précises encadrant la période du Carême (IMCCE, 2008). Rappelons que cette période couvre une durée de 46 jours et déborde donc sur les mois de février et/ou d'avril. Nous avons également converti les générations de naissance en promotions de mariages¹⁶.

Cette analyse n'a pas permis d'isoler l'effet des variables liées au statut socioprofessionnel ou à la condition de migrant-sédentaire. Le modèle qui présente le pouvoir explicatif le plus satisfaisant fait uniquement ressortir l'impact de la promotion de mariage. En d'autres termes, les femmes qui se sont mariées durant la crise économique de 1873-1892 et donc également durant ces années de baisse rapide de la fécondité ont un risque de se marier durant la période du Carême 47% plus élevé que pour la promotion de mariage 1839-1856. Durant cette période de crise économique, de baisse du niveau de vie des populations ouvrières, les normes morales catholiques se sont affaiblies. Le frein religieux à l'égard des rites entourant le mariage, comme de la fécondité, se relâcha. La crise économique favorisa la prise de conscience des avantages d'une famille réduite, notamment par la diminution de la source de revenus d'appoint que constituait le travail des enfants.

¹⁶ Nous avons considéré les promotions de mariage suivantes : 1836-59, 1857-66, 1867-72, 1873-92.

FIGURE 8 : LE CALENDRIER DE LA RÉPARTITION MENSUELLE DES MARIAGES SELON LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POPULATION (BASSIN INDUSTRIEL DE CHARLEROI)



En outre, l'absence de différences statistiquement significatives au niveau des caractéristiques socioéconomiques (migrant/sédentaire, profession), pourrait signifier que le contexte socioéconomique structurel (environnement, milieu d'habitat) et conjoncturel (contraintes démographique et économique) transcende les disparités culturelles. C'est également la conclusion tirée par M. Neven et M. Oris (2003) dans leur étude sur la cité industrielle liégeoise de Tilleur, lorsqu'ils constatent que le risque de conceptions prénuptiales ne différencie plus les sédentaires et les immigrants ruraux, dès qu'ils sont confrontés au même environnement industriel. Notre analyse sur la fécondité des migrants et des sédentaires dans le bassin industriel de Charleroi abonde dans le même sens : c'est moins l'origine géo-culturelle des couples de migrant qui déterminerait leur comportement de fécondité que les conditions d'existence, au sens large du terme, dans leur nouveau milieu d'habitat (Eggerickx, 2004).

2.4. Les conceptions prénuptiales : un autre indice de contrôle moral-social ?

Les conceptions prénuptiales sont un baromètre pour estimer l'importance des relations sexuelles en dehors du mariage, mais aussi les comportements de retenue ou non à l'égard des contraintes morales et sociales (Neven, 2003). Les motifs des conceptions prénuptiales sont nombreux et peuvent varier, voire se cumuler, d'un contexte à l'autre. On évoquera par exemple, les « accidents » durant la période de fiançailles, le piège tendu par la jeune fille pour contraindre son amant à l'épouser, un moyen de pression auprès des parents pour hâter l'émancipation du jeune ménage ou encore le « fertility testing type » afin de prouver les capacités de procréation de la future épouse. Cette dernière pratique semble être courante dans les milieux ouvriers du 19^{ème} siècle, compte tenu du rôle joué par l'enfant dans l'économie du ménage. À ce sujet, l'ingénieur principal des mines J. Lambert constate que, dans la région de Charleroi :

« En général, le mineur se marie jeune, parce que c'est alors qu'il gagne le plus et qu'il est le mieux à même d'élever une famille. Il tient aussi beaucoup à avoir des enfants, qu'il considère comme une ressource pour plus tard. De là, cette idée assez répandue de ne se marier que quand cet espoir promet de se réaliser. C'est sans doute un préjugé immoral, mais qui est tempéré plus ou moins par le déshonneur attaché à l'action de celui qui abandonne une femme qu'il a rendue mère » (Résultats de l'enquête ..., 1869, p. 71).

Les mêmes pratiques ont été constatées dans la région du Centre :

« Dès que le jeune homme a fait choix d'une « commère », il « s'accouple » [...]. Le mariage n'aura lieu que si la jeune fille devient enceinte ; mais, alors, il a toujours lieu, tôt ou tard [...]. Cela équivaut à dire que la femme mariée doit être féconde et faire ses preuves avant » (Gravez, 1893, p. 493).

Ces conceptions prénuptiales, définies comme une naissance survenant dans les huit premiers mois qui suivent le mariage, représentent environ 50% des premières naissances de nos différentes générations de femmes du bassin industriel de Charleroi. Des proportions similaires caractérisent les autres bassins industriels de Wallonie (Leboutte, 1997). Il s'agit donc d'un évènement fréquent qui échappe très largement aux contraintes morales et sociales et qui relèverait donc plus d'une culture typiquement ouvrière.

Un modèle de régression logistique a été établi afin de mesurer le risque relatif de conception prénuptiale (tableau 3). Ce modèle confirme l'impact des variables socioéconomiques, avec une opposition très nette entre les houilleurs – avec le risque le plus important – et la petite bourgeoisie. Pour ce dernier groupe, le risque (approximé par les rapports de côte) que le couple ait une conception prénuptiale est de deux tiers inférieur à celui des houilleurs. Les verriers présentent aussi un risque significativement inférieur de 18% par rapport aux houilleurs. Cependant, lorsque l'on contrôle l'effet de la promotion de mariage et de l'âge à la première naissance, les différences entre ces deux catégories d'ouvriers s'effacent.

L'effet de l'origine géographique est également significatif et marque une dichotomie entre migrants récents¹⁷ et population sédentarisée. Toutefois, lorsque d'autres variables sont introduites, cet effet s'estompe : les différences sur ce critère sont absorbées par la profession de l'époux et par l'âge à la première naissance. Cela confirme la conclusion de Neven, Oris (2003) dans le cas de Tilleur ; à savoir qu'au niveau des conceptions pré-nuptiales, les contraintes du contexte d'accueil gommant les éventuelles différences culturelles entre populations d'origines différentes.

Enfin, on retiendra également le pouvoir discriminant de l'âge à la première naissance. Plus cet âge est jeune, plus le risque d'avoir une conception pré-nuptiale est élevé : le rapport de côte est de 1 à 4 entre le groupe le plus âgé (27 ans et plus) et celui des plus jeunes (22 ans et moins), et évolue selon un gradient à mesure que l'âge moyen à la primo fécondité s'élève. En outre, on constate que ce risque se maintient même en contrôlant l'effet de la promotion de mariage ou de la profession.

TABLEAU 3 : MODÈLE DE RÉGRESSION LOGISTIQUE : CONCEPTION PRÉNUPTIALE
(BASSIN INDUSTRIEL DE CHARLEROI)

Conceptions pré-nuptiales	Modèle à 1 variable explicative Odds ratio	Significativité	Modèle retenu Odds ratio	Significativité
Génération				
1823-32	1,00			
1833-42	1,00	Non signif.		
1843-52	1,00	Non signif.		
1853-62	1,00	Non signif.		
Promotions de mariage				
1839-56	1,00		1,00	
1857-66	1,34	5%	1,34	5%
1867-72	1,00	Non signif.	1,00	Non signif.
1873-92	1,00	Non signif.	1,00	Non signif.
Âge au 1^{er} mariage				
< 22 ans	1,00			
23-24 ans	1,00	Non signif.		
25-26 ans	1,00	Non signif.		
27 ans et plus	1,00	Non signif.		
Profession de l'époux				
Houilleurs	1,00		1,00	
Journaliers et ouvriers peu qualifiés	1,00	Non signif.	1,00	Non signif.
Verriers	0,82	5%	1 (0,80)	Non signif.
Métallurgie	1,00	Non signif.	1,00	Non signif.
Petite bourgeoisie	0,34	1%	0,34	1%
Origine géographique				
Sédentaires	1,00			
Migrants anciens	1,07	5%		
Migrants récents	0,76	1%		
Âge à la première naissance				
< 22 ans	3,85	1%	3,66	1%
23-24 ans	2,38	5%	2,26	5%
25-26 ans	1,63	5%	1,57	5%
27 ans et plus	1,00		1,00	

¹⁷ Parmi les migrants, nous avons distingué les migrants récents, ceux dont l'immigration dans le bassin industriel correspond plus ou moins à la date du mariage (moins de 5 ans), et les migrants anciens, ceux dont la date d'arrivée dans la commune précède de plus de 5 ans la date du mariage

2.5. Y-a-t-il une transmission familiale des patrons de nuptialité et de fécondité ?

À partir des registres de population d'une commune du bassin de Charleroi : Châtelet, nous souhaitons de même étudier s'il existe une transmission des patrons de nuptialité et de fécondité entre une génération et celle de ses parents. Cette analyse a été réalisée à titre exploratoire pour cet article. L'objectif était d'explorer un certain nombre de pistes et de dégager des perspectives pour la suite.

La première difficulté est le contexte historique même de cette étude. Comment apprécier une éventuelle transmission familiale dans la population des cités industrielles alors que celle-ci connaît précisément de grands bouleversements socio-économiques (urbanisation, développement de l'industrie, transition démographique...) ?

Si des modèles de nuptialité et de fécondité peuvent notamment se maintenir *via* des âges au mariage et à la 1^{ère} naissance stables - dans ce contexte précis, en revanche, on a observé que l'âge au mariage et à la première naissance ont sensiblement diminué au cours du 19^{ème} siècle, dans la zone industrielle de Charleroi.

Quel indicateur serait le plus pertinent pour apprécier l'existence d'une éventuelle transmission de modèles de nuptialité et de fécondité ? Une piste d'analyse envisagée est la forte présence des conceptions pré-nuptiales. Il s'agit comme on l'a vu d'une pratique très caractéristique des populations ouvrières de ces cités industrielles. On peut s'interroger sur les conditions de son maintien ou non d'une génération à l'autre.

Nous avons sélectionné des individus nés à Châtelet durant les années 1846-1848 et 1860-1861 (individus de référence appelés *ego*) mariés et qui ont eu au moins un enfant, puis recherché leur parents. Pour contrôler les différents biais liés aux sorties d'observations, nous n'avons repris que les familles (ascendants de *ego*) pour lesquelles au moins un des parents de *ego* est natif de Châtelet. Au total, la base compte 752 individus.

TABLEAU 4 : DESCRIPTIF DES INDICATEURS SELON LA GÉNÉRATION, LE SEXE ET L'ORIGINE DU CONJOINT (BASSIN INDUSTRIEL DE CHARLEROI)

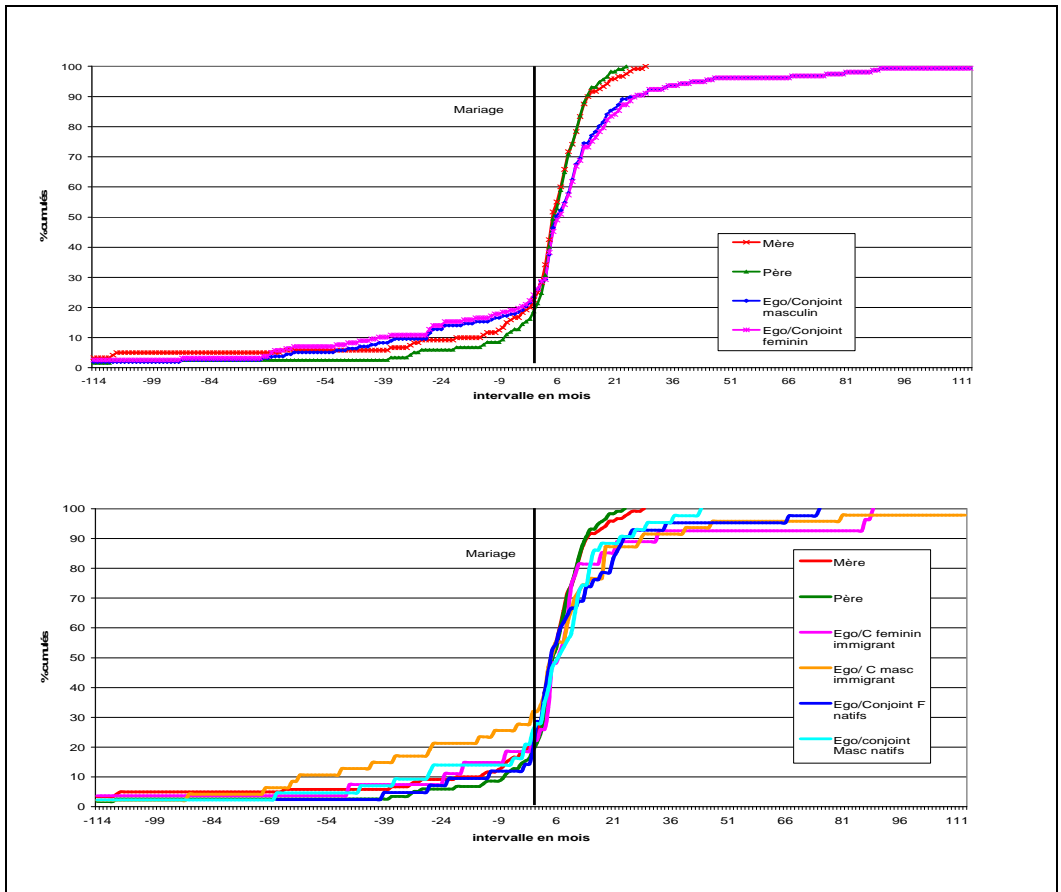
	Âge 1e naissance	Âge 1e mariage	Intervalle protogénésique
Mère de ego	24.2 (+- 4.3 ans)	25.5 (+- 5.5 ans)	-4.5 (+- 41.9 mois)
Ego / conjoint femme	23.4 (+- 4.5 ans)	23.45 (+- 5.0 ans)	2.0 (+- 39.4 mois)
Père de ego	26.9 (+- 4.7 ans)	26.3 (+-3.8 ans)	3.1 (+- 37.3 mois)
Ego / conjoint homme	26.7 (+- 4.9 ans)	26.3 (+- 3.8 ans)	3.1 (+- 37.3 mois)
Parmi les ego / conjoint			
Ego / conjoint femmes, lorsque le conjoint est natif d'une des 3 communes	23.20 (+- 3.8 ans)	24.8 (+- 7.8 ans)	7.4 (+- 22.74 mois)
Ego / conjoint hommes, lorsque le conjoint est natif d'une des 3 communes	26.0 (+- 4.6 ans)	25.2 (+- 3.3 ans)	1.8 (+- 28.1 mois)
Ego / conjoint Femmes, lorsque le conjoint est immigrant	24.55 (+- 4.9 ans)	24.6 (+- 4.0 ans)	3.4 (+- 44.8 ans)
Ego / conjoint hommes, lorsque le conjoint est immigrant	27.25 (+- 6.0 ans)	27.7 (+- 4.4 ans)	-0.8 (+- 49.8 mois)

Les analyses ont porté sur quelques indicateurs classiques des patrons de nuptialité et de fécondité tels que l'âge au premier mariage et à la première naissance ainsi que sur l'intervalle

protogénésique¹⁸. Au sujet des deux premiers indicateurs, on constate sans surprise ce qui s'observe de façon plus générale dans les cités industrielles : l'âge au premier mariage et à la première naissance diminuent dans les générations d'*ego* et de son conjoint par rapport à celles des parents (cf. tableau 4). Les écarts les plus significatifs concernent les femmes : l'âge à la première naissance a diminué de près de 1 an, l'âge au premier mariage de 2 ans. Les âges moyens ont donc sensiblement changé entre les deux générations.

Pour l'intervalle protogénésique, deux tendances sont observées : en premier lieu, le fait de connaître une première naissance après le mariage semble légèrement plus fréquent dans la génération d'*ego*. Si la dispersion de cet intervalle demeure forte (plus ou moins 40 mois autour de la moyenne chez les femmes), l'intervalle est désormais positif : les mères d'*ego* avaient en moyenne leur première naissance à 4,5 mois *avant* le mariage, tandis que pour les *ego* ou sa conjointe (lorsque *ego* est un homme) c'est 2 mois en moyenne *après* le mariage (cf. tableau 4). Ceci signifie qu'en moyenne, la seconde génération de femmes tend à vivre de plus en plus leur première naissance après le mariage même si la conception pré-nuptiale reste aussi fréquente.

FIGURE 9 (A) ET 9 (B). PROPORTIONS CUMULÉES DES INTERVALLES INTERGÉNÉSIQUES (BASSIN INDUSTRIEL DE CHARLEROI)



¹⁸ L'intervalle protogénésique est la durée en mois entre la date du mariage et la première naissance. Cette durée peut être négative si la naissance précède le mariage.

En second lieu, la dispersion de cet indice s'est modifiée (cf. figure 9(a)) : elle semble se resserrer vers 0 lorsque la naissance a lieu avant le mariage, et au contraire s'allonger lorsque les naissances sont postérieures au mariage. Le « resserrément » de la distribution cumulée vers 0 mois montre que l'union tend à être plus souvent célébrée par la génération d'*ego* et de son conjoint dans les 3 ans qui suivent la naissance.

Toutefois, pour les naissances ayant lieu après le mariage, cet intervalle tend au contraire à s'allonger davantage dans les générations les plus jeunes. C'est particulièrement visible après 24 mois. À cette durée, seulement 2,5% des mères n'avaient pas encore vécu une première naissance, tandis que cela représente 11% des *ego* ou de leur conjointe (si *ego* est un homme).

La figure 9(b) détaille l'analyse en distinguant au sein de la génération la plus jeune lorsque le conjoint d'*ego* est natif de la zone de Châtelet ou immigrants. Par « zone de Châtelet », nous regroupons les cas où le conjoint d'*ego* est natif de Châtelet, de Châtelineau ou de Bouffieux¹⁹. De cette façon nous avons pu distinguer les conjoints immigrants des natifs de ces 3 communes. Le graphique révèle des différences dans la distribution des intervalles protogénésiques entre les couples sur ce critère : lorsque la naissance survient avant le mariage, les conjoints hommes immigrés tendent à célébrer plus rapidement leur union que les conjoints hommes natifs. Ainsi, à -64 mois, les proportions cumulées étaient comparables et de l'ordre de 5-6%, mais à mesure que le délai entre la naissance et le mariage se réduit, les écarts entre ces deux groupes se creuse pour atteindre plus de 10 points: les premiers étant environ 25% contre 14% pour les seconds.

Enfin, lorsque la naissance est postérieure à la célébration de l'union, on constate de même que ce sont chez les couples dont le conjoint est immigrant – et en particulier de sexe masculin – que l'intervalle protogénésiq ue s'allonge le plus.

Au regard de ces résultats, cette première analyse tendrait à conclure que même si les conceptions prénuptiales demeurent fréquentes aussi bien dans la génération des parents que des *ego* et de leur conjoints, on observe cependant des différences dans le calendrier des premières naissances par rapport à la date du mariage – des différences qui ne permettent pas de valider l'hypothèse d'une transmission de certains modes de nuptialité et fécondité. D'une part parce que la valeur moyenne de l'intervalle protogénésiq ue est devenue positive d'une génération à l'autre (chez les femmes). D'autre part, si la naissance survient avant le mariage, celui-ci semble avoir lieu dans des délais plus rapides que dans la génération précédente. Enfin, on observe que l'intervalle protogénésiq ue s'allonge sensiblement au delà des 24 mois postérieurs au mariage dans la génération la plus jeune. Ceci va sans doute de paire avec le constat général d'un accroissement des intervalles intergénésiques durant la seconde partie du 19^{ème} siècle, mais il est particulièrement discriminant entre les générations dès la première naissance. Ainsi, se confirme l'idée d'une rupture des comportements liée à l'industrialisation.

Toutefois, en identifiant les couples dont le conjoint n'est pas originaire de la « zone Châtelet », on a pu observer que les écarts sont davantage marqués auprès de ces dont au moins un des membres est un immigrant. Les couples dont les deux membres sont natifs ont des comportements moins éloignés des générations précédentes que les autres. Ainsi, à défaut d'une transmission pure et simple des modèles de nuptialité et de fécondité, on observe néanmoins la transmission de certaines valeurs qui viennent tempérer les effets de l'industrialisation. Si ce premier résultat est intéressant, cette piste mérite une analyse plus approfondie.

¹⁹ Châtelineau et Bouffieux sont deux bourgs à proximité de Châtelet et entre lesquels il existe des échanges migratoires très denses. Il est assez fréquent que les familles, notamment les houilleurs, résident de manière provisoire dans l'un ou l'autre de ces 3 cités industrielles au cours de leur vie.

Conclusions

En recourant aux mesures de respect des temps clos et de l'illégitimité des naissances, notre objectif était de mesurer l'évolution du contrôle moral et social en Belgique au 19^{ème} siècle, dans une société en proie à de profondes mutations économiques, sociales, démographiques et politiques. Deux angles d'attaque furent privilégiés. D'une part, l'exploitation de données agrégées, souvent inédites, à l'échelle spatiale relativement fine des arrondissements, et d'autre part, le recours à des données individuelles, extraites des registres de population et d'état civil de communes du bassin industriel de Charleroi.

Au début du 19^{ème} siècle, le respect de ces normes morales est plus faible dans les villes que dans les campagnes et en Wallonie qu'en Flandre. On retrouve, dès cette époque, l'opposition socioculturelle entre les deux grandes régions linguistiques qui marque sans discontinuité l'histoire démographique du pays. Au-delà de ces lignes de fond, des différences importantes apparaissent à l'échelle sous-régionale. En effet, les arrondissements ardennais se caractérisent par un rejet massif de cette tradition multi-séculaire du respect des temps clos religieux, alors que les naissances illégitimes y sont très rares. Les Ardennais sont le plus souvent propriétaires de leur terre et l'élevage y est plus pratiqué qu'ailleurs. Cette indépendance économique semble se doubler d'une certaine indépendance sociale, marquée par une présence réduite de l'aristocratie et de la bourgeoisie dans une société rurale relativement instruite et décrite comme très religieuse. Dans ce cadre, le non-respect des temps clos serait moins une mesure du contrôle moral que du contrôle social. Cette particularité ardennaise va perdurer pendant tout le 19^{ème} siècle. Néanmoins, au cours de ce siècle, c'est dans les bassins industriels que les changements seront les plus sensibles. Les phénomènes urbains et industriels, ainsi que la montée en puissance du socialisme, aurait largement contribué au processus de laïcisation de ces sociétés.

En résumé, plutôt qu'un éventuel déni de la religion, les évolutions des indices MLA mais également de fécondité légitime traduiraient surtout l'effritement du contrôle social qui conditionnait avec plus ou moins de force les comportements des familles et corollairement la prise en main par les couples et les individus de leur destin. Ce déterminisme individuel de certains comportements démographiques est facilité dans l'anonymat des masses industrielles et urbaines, mais également par la faible représentativité dans certains contextes (cas des arrondissements luxembourgeois) des « élites » bourgeoises et aristocratiques, garantes des traditions.

Les données individuelles, collectées dans le cadre du bassin industriel de Charleroi, permettent d'identifier les facteurs qui influencent le respect ou non des interdits, les résistants et les réfractaires. Une première confirmation : à partir des années 1870-1880, les choix individuels pèsent de plus en plus sur les décisions liées au mariage et à la procréation. Les couples se libèrent des contraintes sociales et des conventions religieuses qui conditionnèrent pendant des siècles, certains comportements. Les sédentaires apparaissent à ce niveau comme plus conservateurs, alors que l'anonymat relatif du migrant dans son nouveau contexte lui permet de s'affranchir plus rapidement de certaines règles. Il en est de même des houilleurs et des verriers, alors que la petite bourgeoisie, soucieuse de respectabilité, se conforme davantage aux normes ancestrales. Des interactions entre certains comportements démographiques et le respect des temps clos apparaissent également. Ainsi, plus le mariage est précoce, plus le temps clos du Carême est respecté, ce qui indique que l'émancipation des jeunes gens serait davantage contrôlée. À l'inverse, les couples qui se marient plus tardivement s'affranchissent complètement de ces interdits religieux. Ceux-ci s'imposent également moins nettement aux couples « contracepteurs », ceux dont la descendance finale est réduite et qui « applique » une contraception d'arrêt.

Il s'agit là de résultats d'analyses bivariées. Les analyses multivariées n'ont pas permis de confirmer l'effet net des variables liées au statut socioprofessionnel ou à la condition de migrant-sédentaire. Seul l'impact de la promotion de mariage se dégage. En d'autres termes,

les promotions de mariages du dernier quart du 19^{ème} siècle ont un risque 50% plus élevé de ne pas respecter le temps clos du Carême que les couples qui se sont mariés avant 1850. En outre, l'absence de différences statistiquement significatives au niveau des caractéristiques socioéconomiques (migrant/sédentaire, profession), pourrait signifier que le contexte socioéconomique structurel (environnement, milieu d'habitat) et conjoncturel (contraintes démographique et économique) transcende les disparités culturelles. Les analyses multivariées réalisées sur les conceptions prénuptiales aboutissent à une conclusion similaire.

En ce qui concerne la mesure d'une éventuelle transmission entre générations de patrons de fécondité et de nuptialité, les analyses exploratoires ne permettent pas de l'affirmer pleinement dans le contexte historique vécu par les populations des cités industrielles. Toutefois, la distinction entre les couples de natifs de la région de Châtelet et ceux dont l'un des conjoints est immigré laisse envisager la persistance entre générations de certains comportements bien spécifiques (conceptions et naissances hors mariages) en termes de nuptialité et fécondité mais qui seraient dissimulés par les importants flux d'immigration et les nombreuses unions de natifs avec ces immigrants.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURGEOIS J., (1946), « Le mariage, coutume saisonnière. Contribution à une étude sociologique de la nuptialité en France », *Population*, 1, pp. 623-646.
- DE SMET R., EVALENKO R., FRAEYS W., (1958), *Atlas des élections belges 1919-1954*, Université Libre de Bruxelles, Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 96 p. + 298 p (annexes).
- EGGERICKX T., (1993), « Les campagnes brabançonnaises dans le cadre des crises agricoles et industrielles de la moitié du XIX^{ème} siècle », *La popolazione delle campagne italiane in età moderna*, Atti del Convegno della Società Italiana di Demografia Storica tenutosi a Torino il 3-5 dicembre 1987, Bologne, pp. 559-584.
- EGGERICKX T., (2004), *La dynamique démographique et la transition de la fécondité dans le bassin industriel de la région de Charleroi, de 1831 à 1910*, *Histoire Quantitative et développement de la Belgique*, sous la direction de Pierre Lebrun, 1^{ère} série XIX^{ème} siècle, t. III, vol. 1, Les forces de production, Académie Royale de Belgique, 561 p.
- ENQUÊTE OUVRIÈRE DE 1886, (1887), *Réponses au questionnaire concernant le travail industriel*, volume 1, tome 2, Bruxelles, 1181 p.
- GRAVEZ H., (1893), « L'ouvrier mineur du Centre », *Revue Sociale et Politique*, pp. 481-501.
- INSTITUT DE MÉCANIQUE CÉLESTE ET DE CALCUL DES ÉPHÉMÉRIDES, (2008), Observatoire de Paris – Bureau des longitudes - CNRS. <http://www.imcce.fr>
- HASQUIN H., (1971), Une mutation. Le pays de Charleroi aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles – Aux origines de la Révolution Industrielle en Belgique, Bruxelles, 381 p.
- HOUDAILLE J., (1978), « un indicateur de pratique religieuse : la célébration saisonnière des mariages avant, pendant et après la révolution française » (1740-1829), *Population*, mars-avril, 2, pp. 367-380.
- JACQUEMIN A., (1998), « Modernisation de la nuptialité et différenciation sociale dans une métropole urbaine. Liège entre 1840 et 1890 », *Dix essais sur la démographie urbaine de la Wallonie au XIX^{ème} siècle*, Crédit communal, Collection Histoire, n°98, Bruxelles, pp. 197-242.

- KNODEL J., (1987), « Starting, stopping, and spacing during the early stages of fertility transition : the experience of German village populations in the 18th and 19th centuries », *Demography*, vol. 24, n° 2, pp. 143-161.
- LEBOUTTE R., (1988), *Reconversions de la main-d'œuvre et transition démographique. Les bassins industriels en aval de Liège XVII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, 519 p.
- LEBOUTTE R., (1997), *Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000*, Paris-Montréal, 591 p.
- LESTHAEGHE R., (1977), *The decline of Belgian fertility, 1800-1970*, Princeton, 259 p.
- LESTHAEGHE R., (1991), « Moral control, secularization and reproduction in Belgium (1600-1900) », *Historiens et Populations. Liber Amicorum Etienne Hélin*, SBD-Académia, Louvain-la-Neuve, pp. 259-279.
- LESTHAEGHE R., (1992), « Motivation et légitimation : conditions de vie et régimes de fécondité en Belgique et en France du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle », *Modèles de la démographie historique*, A. Blum, N. Bonneuil, D. Blanchet, (eds), Paris, INED, pp. 275-317.
- LESTHAEGHE R., NEELS K., (2002), « Géographie de la fécondité : les cartes, l'histoire et l'innovation démographique », *Démographie : analyse et synthèse. II. Les déterminants de la fécondité*, sous la direction de G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, INED, Paris, pp. 375-405.
- MARTIN-FUGIER A., (1999), « Les rites de la vie privée bourgeoise », *Histoire de la vie privée. 4. De la révolution à la Grande Guerre*, sous la direction de P. Ariès et G. Duby, Points-Histoire, Paris, pp. 175-241.
- MICHAUX M.C., (1977), *Le mariage et la famille à Châtelet, 1787-1856. Étude de démographie historique. Mémoire de licence en histoire*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 400 p.
- NEVEN M., (2003), *Individus et familles : les dynamiques d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CCLXXXIV, Genève, 530 p.
- NEVEN, M., ORIS M. (2003), *Contrôle religieux, contrôle social: la fécondité dans l'Est de la Belgique dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle*, in *Annales de Démographie historique*, 2, pp. 5-32.
- PROST A., (1981), « Mariage, jeunesse et société à Orléans en 1911 », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol. 36, n°4, pp. 672-701.
- Résultats de l'enquête ouverte par les officiers du corps des mines sur la situation des ouvriers dans les mines et les usines métallurgiques de la Belgique*, Bruxelles, 1869.
- SERVAIS P., ARRAULT A., (2000), « Family from East and West between Christianity and Confucianism », *Family structures, demography and population. A comparison of societies in Asia and Europe*, M. Neven, C. Capron (eds), Liège, pp. 23-71.
- SERVAIS P., (2001), « The Church and the family in Belgium, 1850-1914 », *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XXXI, 3-4, pp. 621-647.
- SHORTER E., (1980) « Illegitimacy, sexual revolution, and social change in Modern Europe », in Rotberg R.I., Rabb T.K. (eds), *Marriage and fertility. Studies in interdisciplinary history*, Princeton, pp. 85-120.
- SPORCK J.A., (1982), « L'évolution urbanistique des centres industriels wallons (principalement le cas de Liège) », *Villes en mutation 19^{ème}-20^{ème} siècles, Actes du 10^{ème} colloque International de Spa, 2-5 sept. 1980*, Crédit Communal, Collection Histoire Pro Civitate, série in-8°, n° 64, Bruxelles, pp. 427-452.